

PREF. 91
16.01.23



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 24
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 8
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 3

Délibération N° : 23.009/DP

OBJET : DEMANDE D'UNE INDEMNITE D'IMPREVISION DE LA SOCIETE ELIOR EN RAISON DE L'AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE ET IMPREVISIBLE DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES ET FRAIS ANNEXES ET FRAIS ANNEXES ET APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'INDEMNISATION DE LA SOCIETE ELIOR

SEANCE DU 12/01/2023

LE JEUDI DOUZE JANVIER DEUX MILLE VINGT-TROIS A 19H01, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Eric ADAM,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Marie-Hélène EUVRARD,		Monsieur Timotée DAVIOT,
Madame Nathalie MAGNIN,	Monsieur Nicolas DOHIN,		Madame Céline PAVILLON,
Monsieur Dominique SERGI,	Monsieur Lionel SENTENAC,		Monsieur François FAREZ,
Madame Clarisse ANDRÉ,	Monsieur Franck PEROIS,	Monsieur Manuel DE CARVALHO,	
Madame Elisabeth FALOU,	Monsieur Jean FIORESE,	Monsieur Dominique ESTEVE,	
Madame Evelyne BERTELLI,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Henriette SPIEGEL,	
Monsieur Arnaud DEGEN,	Monsieur Kilé Olivier YENGE		

ABSENTS EXCUSES :

Madame Fatiha AKHSIL, Monsieur Karim SELLAMI, Madame Caroline COLL

POUVOIRS :

Madame Claudine ROSSIGNOL a donné pouvoir à Monsieur Bruno GALLIER,
Madame Nathalie ALCARAZ a donné pouvoir à Monsieur Eric ADAM,
Madame Christie GEY a donné pouvoir à Madame Sandrine LAMIRÉ,
Madame Lucrèce BOUSSAÏD BINAZON a donné pouvoir à Monsieur Jérôme MEUNIER,
Monsieur Nouridine SEDRATI a donné pouvoir à Madame Marie-Hélène EUVRARD,
Monsieur Guillaume PEYTAVIN a donné pouvoir à Monsieur Nicolas DOHIN,
Monsieur Eric BASSET a donné pouvoir à Madame Henriette SPIEGEL,
Madame Agnès BONAFOUS a donné pouvoir à Monsieur Arnaud DEGEN

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél. : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-brunoy.fr - www.brunoy.fr

Tout courrier doit être adressé impersonnellement à M. le Maire

PREF. 91
16.01.23

Délibération N° : 23.009/DP

SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : DEMANDE D'UNE INDEMNITE D'IMPREVISION DE LA SOCIETE ELIOR EN RAISON DE L'AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE ET IMPREVISIBLE DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES ET FRAIS ANNEXES ET FRAIS ANNEXES ET APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'INDEMNISATION DE LA SOCIETE ELIOR

Le Conseil Municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur Le Maire,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment son l'article L.6 qui dispose que « lorsque survient un événement extérieur aux parties, imprévisible et bouleversant temporairement l'équilibre du contrat, le cocontractant, qui en poursuit l'exécution, a droit à une indemnité ».

VU la Circulaire 6374/SG du 29 septembre 2022, relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières,

VU la Circulaire 6380/SG du 29 novembre 2022 relative à la prise en compte de l'évolution des prix des denrées alimentaires dans les marchés publics de restauration,

VU le marché public n°2021PA014L relatif à la restauration collectives des établissements scolaires, accueils de loisirs et des structures de la petite enfance, notifié le 15 juillet 2021,

CONSIDERANT les justificatifs fournis par la société ELIOR permettant de mettre en évidence l'imprévision des hausses de prix,

Sa Commission Ressources et Dialogue Social entendue,

Après en avoir délibéré,

PREF 91
15.01.23

Délibération N° : 23.009/DP

SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : DEMANDE D'UNE INDEMNITE D'IMPREVISION DE LA SOCIETE ELIOR EN RAISON DE L'AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE ET IMPREVISIBLE DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES ET FRAIS ANNEXES ET FRAIS ANNEXES ET APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'INDEMNISATION DE LA SOCIETE ELIOR

ADOpte A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : **APPROUVE** le versement d'une indemnité d'imprévision à la société ELIOR correspondant à 111 570 € HT soit 117 706.35 € TTC (TVA 5.5%).

ARTICLE 2 : **APPROUVE** les termes de la convention précisant les modalités d'indemnisation de la Société ELIOR, annexée à la présente.

ARTICLE 3 : **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ayant pour objet de préciser les modalités d'indemnisation de la Société ELIOR.

ARTICLE 4 : **DECIDE** que les dépenses inhérentes seront imputées sur le budget de l'exercice 2022.

ARTICLE 5 : **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

PREF. 01
150123

Délibération N° : 23.009/DP

SEANCE DU 12/01/2023

OBJET : DEMANDE D'UNE INDEMNITE D'IMPREVISION DE LA SOCIETE ELIOR EN RAISON DE L'AUGMENTATION EXCEPTIONNELLE ET IMPREVISIBLE DES PRIX DES DENREES ALIMENTAIRES ET FRAIS ANNEXES ET FRAIS ANNEXES ET APPROBATION DE LA CONVENTION PRECISANT LES MODALITES D'INDEMNISATION DE LA SOCIETE ELIOR

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 13/01/2023

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine


Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance


Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 16/01/2023